

Dison, le 3 novembre 2015

Agent traitant : M. RIGAUX
Directrice générale
Service du Secrétariat
N/réf. : MR/AL

Aux Membres du Conseil communal et du Conseil de
l'Action sociale

Première convocation

Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Conformément à l'article L1122-11 du Code de la Démocratie locale et de la Décentralisation et à l'article 26bis, §5, de la Loi organique des C.P.A.S., nous avons le plaisir de vous inviter à participer à une réunion conjointe et publique du Conseil communal et du Conseil de l'Action sociale, le 16 novembre 2015 à 20 heures en la salle du Conseil de la Maison communale.

Ordre du jour :

La politique du Logement et l'octroi de la garantie locative

La Directrice générale,

M. RIGAUX-ELOYE

Par le Collège,



le Bourgmestre,

Y. YLIEFF

Pour le C.P.A.S.,



Le Président,

M. TASQUIN

Pour rappel, la réunion ne peut se tenir que si la majorité des membres en fonction du Conseil communal et la majorité des membres en fonction du Conseil de l'Action sociale sont présentes.